



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 29 juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-neuf juin, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 24
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 29
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 22 juin 2021

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÜN, Franck VIGNAUD, Magalie PIAT, Michel PIRES, Estelle MONTES, Michèle LUCAS, Laurent JOLLY, Philippe MAUGUIN, Thierry BLIN, Émilie BRICOUT, Nora BENACHOUR, Aurore PRIEST, Éric SIGURE, Estelle MARCUARD, Yann GRISON, Jean-Luc BERNARD, Sandrine RIGAUX, Anne-Cécile MERCIER, Benoît COQUAND et Laetitia NATIVELLE.

Absents excusés :

Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Magalie PIAT,
Maël DIONG, ayant donné pouvoir à Michel PIRES,
Delphine GUY, ayant donné pouvoir à Estelle MARCUARD,
Guillem LEROUX, ayant donné pouvoir à Sandrine RIGAUX,
Thierry GOMES, ayant donné pouvoir à Laetitia NATIVELLE.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 19H56

Secrétaire : Michel PIRES

RESSOURCES HUMAINES

DL.21.040 – Créations de postes au 1er juillet 2021

Christian DUMAS expose :

Le Maire informe qu'aux termes de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Le Maire indique que certains emplois compte tenu de la nature des fonctions exercées, du niveau d'expertise nécessaire et du niveau de recrutement, pourront être pourvus le cas échéant en l'absence d'agent titulaire, par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3.

L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente du grade de référence et percevra le régime indemnitaire afférent au grade et à l'emploi.

Ainsi, afin de répondre à l'organisation et aux besoins des services, il est nécessaire de créer les postes suivants :

Catégorie	Filière	Cadre d'emploi	Grade	Taux d'emploi	Poste accessible par contrat
B	Administrative	Rédacteur	Rédacteur	100%	3-3
A	Technique	Ingénieur	Ingénieur Principal	100%	3-3
A	Technique	Ingénieur	Ingénieur	100%	3-3
C	Technique	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	100%	3-3
C	Technique	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	80% (28h hebdomadaires)	3-3
C	Technique	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	70% (24h30 hebdomadaires)	3-3

Après avis du Comité Technique du 9 juin 2021 et après présentation à la Commission « Finances – Ressources Humaines – Administration Générale et Métropole » du 15 juin 2021, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de créer les postes ci-dessous énoncés à compter du 1^{er} juillet 2021 et de modifier le tableau des effectifs à la même date.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le **30 JUIN 2021**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

30 JUIN 2021

Publication le : **30 JUIN 2021**

Notification le :

30 JUIN 2021



Le Maire

Christian DUMAS

Acte à classer

DL-21-040

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2021-06-30T14-38-15.00 (MI231041871)

Identifiant unique de l'acte : 045-214501694-20210630-DL-21-040-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Créations de postes au 1er juillet 2021

Date de décision : 30/06/2021



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
4.1.1. Création de poste et suppressionActe : [DL.21.040 -RH - Créations de postes
au 1er juillet 2021.PDF](#) Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 30/06/21 à 14:38

Date 30/06/21 à 14:38

Date 30/06/21 à 14:44

Par [LE TUMELIN Sylvie](#)Par [LE TUMELIN Sylvie](#)